

Le **23** JUIL. 2020

Messieurs les co-directeurs de la publication  
de MonAulnay.com  
Jean-Gauthier Quintard, Hervé Suaudeau,  
Jean-Marc Engelvin et Jérôme Charré  
[contact@monaulnay.com](mailto:contact@monaulnay.com)

**Objet : DROIT DE REPONSE A UN ARTICLE DU BLOG « MONAULNAY » INTITULE  
« Conseil municipal du 8 juillet 2020 : les documents COMPLETS en ligne [MAJ] »**

Messieurs les co-directeurs de la publication,

Un article a été posté sur le blog MonAulnay.com par Monsieur Hervé Suaudeau le 8 juillet 2020 à 17h54 intitulé « *Conseil municipal du 8 juillet 2020 : les documents COMPLETS en ligne [MAJ]* ».

Par la présente, je souhaite que vous publiiez certaines précisions. Elles sont relatives à la présentation erronée dans votre blog de la Délibération n°25 comme « cach[ant] » l'installation à Aulnay-sous-Bois d'une société classée SEVESO.

Je vous prie de trouver en pièce jointe un courrier du Préfet de la Seine-Saint-Denis du 1<sup>er</sup> juillet 2020 indiquant expressément que :

*« L'entreprise Chimirec, implantée à Dugny, a une vocation francilienne de par son activité et est une entreprise historique du territoire séquano-dyonisien. Sa délocalisation a été rendue nécessaire au regard des équipements des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 et de son cluster des Médias (ZAC) sous la maîtrise d'ouvrage de la SOLIDEO.*

*Cette relocalisation est donc importante pour le territoire, tant du point de vue de l'héritage des jeux olympiques que de l'emploi [...].*

***Toute nouvelle implantation peut susciter des interrogations. L'activité du groupe Chimirec relève d'un savoir faire maîtrisé par une gestion effective des risques sous l'étroit contrôle des services de l'Etat. Elle n'est pas classée au titre de la directive SEVESO*** ».



Je vous saurais gré de bien vouloir publier dans les plus brefs délais l'intégralité de ma réponse accompagnée du courrier de Monsieur le Préfet ci-joint et ce, en vertu de l'article 13 de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Messieurs les co-directeurs de la publication, l'expression de mes salutations distinguées.

**Franck CANNAROZZO**  
2<sup>ème</sup> Adjoint au Maire

Pièce jointe :

- Courrier du Préfet de la Seine-Saint-Denis du 1<sup>er</sup> juillet 2020.